



# FRAIS DE SANTÉ :

## DES AVANCÉES, POINT D'ÉTAPE



 **18 JUIN 2026**

### La négociation du futur accord Frais de Santé se poursuit.

Les points présentés ci-dessous correspondent aux revendications portées par vos Élus CFDT - UNPNC dans le cadre de la négociation du futur accord Frais de Santé.

Ces mesures visent à améliorer les remboursements et à réduire le reste à charge des salariés. Les discussions se poursuivent et aucun accord définitif n'a encore été conclu.



#### OPTIQUE

- Simplification des remboursements.
- Amélioration de la prise en charge des verres progressifs.



#### RADIOLOGIE

- Augmentation de la part mutuelle des remboursements pour diminuer le reste à charge des salariés.



#### CONSULTATIONS SPÉCIALISTES

- Augmentation des remboursements des consultations spécialistes.



#### PHARMACIE

- Création d'un forfait annuel de 50 € pour les médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale.



#### MÉDECINES ALTERNATIVES POUR LES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP

- Améliorer le nombre de séances pris en charge.



#### FINANCEMENT DES COTISATIONS

- Notre demande est claire : une prise en charge à hauteur de 70 % par l'entreprise et 30 % par les salariés.



### PROCHAINE ÉTAPE

Dernière réunion de négociation le **8 juillet**.



Vos Élus **CFDT - UNPNC** poursuivent les discussions afin d'obtenir les meilleures avancées possibles pour l'ensemble des salariés.